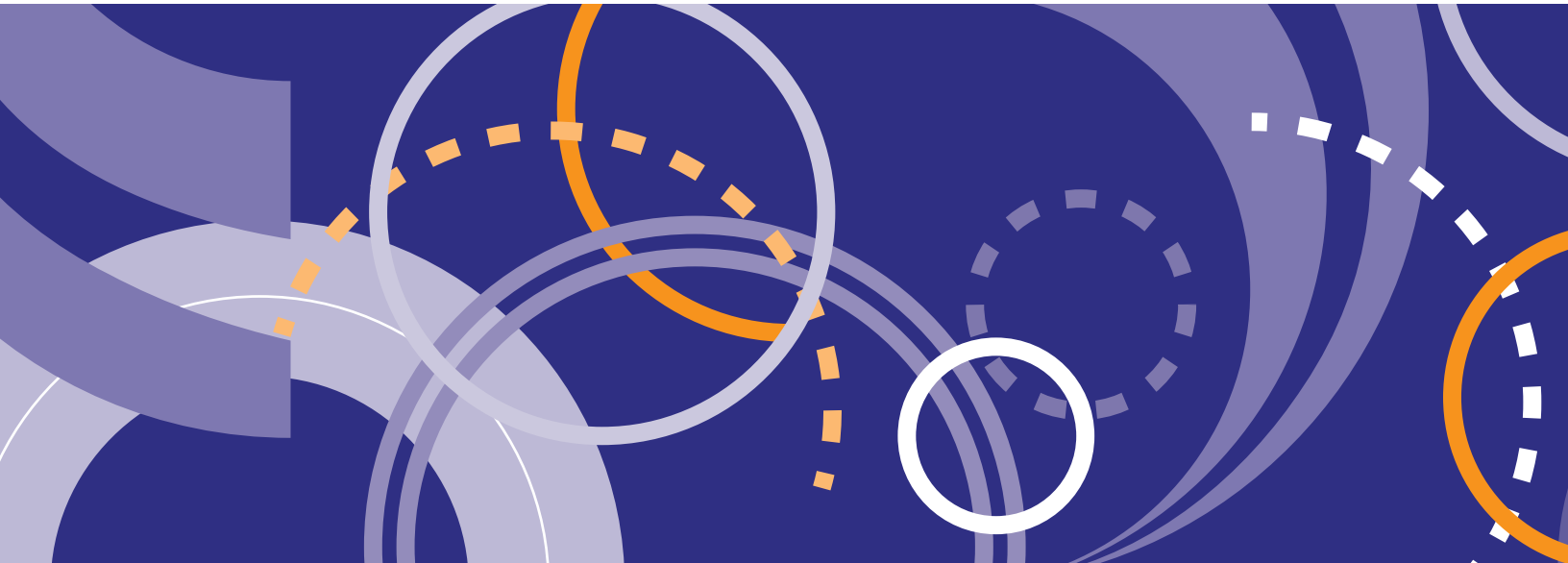




RH Camionnage Canada
**Centre
d'apprentissage et
de perfectionnement**

GUIDE D'ÉVALUATION
des instructeurs de conduite de camions
commerciaux



 **RH Camionnage
Canada**

AVRIL 2024

À PROPOS DE RH CAMIONNAGE CANADA

RH Camionnage Canada (RHCC) est un organisme à but non lucratif d'envergure nationale qui propose des solutions de RH modernes pour la main-d'œuvre du camionnage et de la logistique. L'une de nos priorités stratégiques est de faciliter le travail des entreprises en leur proposant un éventail complet de documents à jour, par exemple des guides, des rapports, des modèles et plus encore, destinés à soutenir une gestion efficace des ressources humaines ainsi que les efforts de recrutement et de rétention.

Visitez truckinghr.com pour en savoir plus.

AVIS GÉNÉRAL DE NON-RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans ce document visent à faire connaître et à soutenir l'adoption des meilleures pratiques, telles que décrites par des experts de l'industrie. Elles ne constituent pas un avis juridique ou des lignes directrices sur la manière de se conformer aux règles de sécurité et normes en vigueur ou aux exigences des assureurs. RH Camionnage Canada et tous les contributeurs au contenu n'assument aucune responsabilité pour toute circonstance découlant de l'adoption ou de la décision de ne pas adopter l'une ou l'autre des recommandations contenues dans le présent document.

CONTEXTE

RHCC publie une norme professionnelle nationale (NPN) pour les instructeurs de conduite de camions commerciaux. La norme professionnelle nationale pour les instructeurs de conduite de camions commerciaux définit les connaissances, les aptitudes et les habiletés (« compétences ») requises pour les personnes chargées d'instruire, de former, d'encadrer et de mentorer les chauffeurs de camions.

Ce document est une ressource complémentaire à la norme professionnelle nationale pour les instructeurs de conduite de camions commerciaux ainsi qu'un cadre de programme de formation des instructeurs.

RHCC dispose d'une série de ressources supplémentaires destinées aux chauffeurs de camions commerciaux et aux instructeurs de conduite de camion commerciaux.

Visitez truckinghr.com pour accéder à la gamme complète de ces ressources.

REMERCIEMENTS

RHCC tient à exprimer ses plus sincères remerciements aux organisations suivantes, qui ont consacré de leur temps et de leur expertise à l'élaboration de cette ressource :

Alberta Motor Transport Association
Armour Transportation
Arrow Transportation Systems Inc.
Association canadienne du camionnage d'entreprise
Association du camionnage du Québec
ATIC
Bison Transport Inc.
C.A.T. Inc.
Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR)
Challenger
Eassons Transport LTD
Infrastructure Health and Safety Association (IHSA)

La Compagnie d'assurance AIG du Canada
Laidlaw Carriers Van
KAG (Kenan Advantage Group, Inc.)
Kriska Holdings Ltd.
KRTS Transportation Specialists Inc.
Manitoba Trucking Association
Northbridge Assurance
Northern Resource Trucking
Old Republic Insurance Canada
Saskatchewan Trucking Association
South Country Co-op Limited
Steve's Livestock Transport
Tandet

REMERCIEMENTS AU BAILLEUR DE FONDS

Financé en partie par le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle du gouvernement du Canada.

Canada

Les opinions et les interprétations contenues dans cette publication sont celles de son auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

Objet de cette norme	1
Qui devrait utiliser cette norme	1
Comment utiliser cette norme	1
Partie 1 – Méthodes d'évaluation	2
Partie 2 – Modèles d'évaluation	4
Instruction en classe	6
Cadre et environnement d'apprentissage en classe (Ne revient pas à l'instructeur.)	6
Catégorie 1 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Gestion des apprenants en classe	7
Catégorie 2 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Gestion des ressources d'apprentissage en classe	8
Catégorie 3 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Gestion du temps d'instruction en classe	8
Catégorie 4 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Gestion des plans de cours en classe	9
Catégorie 5 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Diriger l'apprentissage en classe	9
Catégorie 6 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Donner une image positive en classe	10
Catégorie 7 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Efficacité de la communication verbale en classe	10
Catégorie 8 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Efficacité de la communication non verbale en classe	11
Catégorie 9 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Efficacité des techniques d'instruction en classe	12
Catégorie 10 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Validation des progrès d'apprentissage en classe	13



TABLE DES MATIÈRES

Enseignement pratique	14
État du véhicule de formation (Ne revient pas à l'instructeur.)	14
Espace de formation dans la cour (Ne revient pas à l'instructeur.)	14
Parcours de formation sur route (Ne revient pas à l'instructeur.)	15
Catégorie 1 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Donner une image positive	15
Catégorie 2 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Engagement de l'instructeur et de l'apprenant	16
Catégorie 3 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Gestion du temps d'enseignement	17
Catégorie 4 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur l'inspection du véhicule	18
Catégorie 5 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur l'attelage d'un ensemble tracteur-remorque	20
Catégorie 6 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur le dételage d'un ensemble tracteur-remorque	21
Catégorie 7 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur la manœuvre de marche arrière décalée au volant d'un camion porteur	22
Catégorie 8 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur la manœuvre de marche arrière en angle au volant d'un camion porteur	23
Catégorie 9 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur la manœuvre de marche arrière décalée au volant d'un ensemble tracteur-remorque	24
Catégorie 10 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur la manœuvre de marche arrière en angle au volant d'un ensemble tracteur-remorque	25
Catégorie 11 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives de conduite sur route	26



OBJET DE CE GUIDE

Ce document décrit les méthodes d'évaluation de l'efficacité des instructeurs, des formateurs, des mentors et des coachs qui dispensent des cours théoriques et pratiques aux chauffeurs de camions commerciaux.

Ce document vient en supplément à la Norme professionnelle nationale pour les instructeurs de conduite de camions commerciaux.

QUI DEVRAIT UTILISER CE GUIDE

Ce guide est conçu pour être utilisé par les employeurs, les gestionnaires et les administrateurs des instructeurs, des formateurs, des mentors et des coachs de conduite de camions commerciaux.

COMMENT UTILISER CE GUIDE

Passez en revue la partie 1 – Méthodes d'évaluation pour déterminer comment vous souhaitez évaluer vos instructeurs.

Passez en revue la partie 2 – Modèle d'évaluation présente les paramètres d'évaluation de vos formateurs ainsi que des modèles pour effectuer des évaluations par observation.

Pour toute question ou pour obtenir d'autres renseignements, communiquez avec RHCC à l'adresse THRC info@truckinghr.com



PARTIE 1 – MÉTHODES D'ÉVALUATION

Dans ce document, le terme « instructeur » s'applique de façon générale et comprend les personnes qui encadrent, coachent, forment et évaluent les chauffeurs de camions commerciaux.

Un instructeur doit être évalué régulièrement pour s'assurer qu'il forme les chauffeurs de manière efficace et pour passer en revue ses connaissances et ses capacités.

Pour évaluer efficacement les compétences d'un instructeur, une combinaison de méthodes d'évaluation est souvent utilisée.

Choisissez les méthodes qui conviendront le mieux à vos programmes de formation :

Évaluation par observation

Pour faire une évaluation par observation, il faut qu'une personne très qualifiée assiste au travail d'un instructeur dans une salle de classe, dans une cour ou sur la route. L'observateur prend des notes en fonction des critères énumérés à la **partie 2** de ce guide – *Modèles d'évaluation*.

Les évaluations par observation peuvent également inclure les commentaires des apprenants sur leur expérience d'apprentissage. Ces commentaires peuvent être recueillis au moyen d'un entretien ou d'un sondage. Les apprenants peuvent fournir des commentaires sur une base volontaire ou être sélectionnés en vue de connaître leur opinion. Il n'est pas nécessaire que chaque apprenant participe à la rétroaction mais, dans l'idéal, un évaluateur devrait solliciter plus d'un apprenant puisque l'expérience de chacun peut être différente.

Évaluation basée sur un entretien

Une évaluation basée sur un entretien consiste en un entretien entre l'évaluateur et l'instructeur au cours duquel l'évaluateur pose des questions pour vérifier les connaissances de l'instructeur sur divers sujets et méthodes d'enseignement. Les sections sur les compétences en matière de connaissances de la norme professionnelle nationale pour les instructeurs de camions commerciaux, sections **1.A 4** à **1.A 9**, guident les évaluations basées sur un entretien et comprennent un grand nombre des compétences énumérées qui incluent le verbe « décrire ». Le contenu des entretiens n'est pas inclus dans ce guide.

Évaluation basée sur un test de connaissances

Un test de connaissances peut être utilisé pour confirmer qu'un instructeur comprend les compétences énumérées dans ce guide. Les compétences qui se prêtent à une évaluation basée sur un test de connaissances sont énumérées dans les Compétences en matière de connaissances, sections **1.A 1** à **1.A 3**, **1.B 1**, et **1.B 2** de la norme professionnelle nationale pour les instructeurs de conduite de camions commerciaux. Les questions du test de connaissances ne sont pas incluses dans ce guide.



Évaluation basée sur la performance

L'évaluation basée sur la performance vise à recueillir les commentaires des personnes qui gèrent la formation et de celles à qui l'instructeur enseigne sur une période plus longue sans observer les activités de l'instructeur. Cette méthode d'évaluation permet une certaine souplesse entre les différents établissements de formation et les exigences de l'entreprise. Les compétences qui se prêtent à une évaluation basée sur le rendement sont énumérées dans les Compétences en matière de connaissances, sections **1.B 3 à 1.B 5**, **2.A 1 à 2.A 10**, et **2.B 1 à 2.B 12** de la norme professionnelle nationale pour les instructeurs de conduite de camions commerciaux.

Évaluation basée sur la documentation

Les évaluations basées sur la documentation devraient faire partie de toutes les évaluations des instructeurs. Passez en revue les documents que les instructeurs remplissent régulièrement au cours de la formation (par exemple, les évaluations des chauffeurs lors de tests sur route) pour s'assurer que ces documents sont remplis de manière cohérente et que les commentaires sont appropriés et s'alignent sur ce qui est exigé du chauffeur. Les évaluations basées sur la documentation devraient être incluses dans les évaluations basées sur la performance. Le contenu d'une évaluation basée sur la documentation n'est pas inclus dans ce guide.



PARTIE 2 – MODÈLES D'ÉVALUATION

Cette section comprend des listes de critères qui vous aideront à effectuer des évaluations par observation de vos instructeurs.

Utilisation des modèles

Les modèles suivants ont été conçus pour aider les évaluateurs à noter le rendement des instructeurs et à consigner les résultats de façon standardisée.

Cette section est organisée en tableaux qui énumèrent les critères d'évaluation et qui présentent une description d'un ou de plusieurs incidents ou éléments possibles qui représentent une performance en deçà des attentes. Comptez le nombre de fois qu'une observation est faite et notez ce nombre dans l'espace « Fréquence ». L'évaluation globale correspond au total des éléments ou incidents notés. Les éléments ou incidents notés doivent être décrits dans la section des commentaires, en utilisant des exemples le cas échéant.

La saisie de ce type d'informations aide non seulement l'évaluateur à comprendre ce que l'instructeur sait et peut faire, mais aussi à fournir à l'instructeur des commentaires constructifs. L'évaluateur peut passer en revue ses commentaires, décrire l'incident et discuter de ce que l'instructeur devrait savoir ou être capable de faire à l'avenir.

Les modèles ont été divisés en deux et couvrent les groupes d'objectifs suivants :

Instruction en classe
CADRE ET ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE
Gestion des apprenants en classe
Gestion des ressources d'apprentissage en classe
Gestion du temps d'instruction en classe
Gestion des plans de cours en classe
Diriger l'apprentissage en classe
Donner une image positive en classe
Efficacité de la communication verbale en classe
Efficacité de la communication non verbale en classe
Efficacité des techniques d'instruction en classe
Validation des progrès d'apprentissage en classe



Enseignement pratique
ÉTAT DU VÉHICULE DE FORMATION
Espace de formation dans la cour
Itinéraire de formation sur route
Donner une image positive
Engagement de l'instructeur et de l'apprenant
Gestion du temps d'instruction
Instruction sur l'inspection du véhicule
Instruction sur l'attelage d'un ensemble tracteur-remorque
Instruction sur le dételage d'un ensemble tracteur-remorque
Instruction sur la manœuvre de marche arrière décalée au volant d'un camion porteur
Instruction sur la manœuvre de marche arrière en angle au volant d'un camion porteur
Instruction sur la manœuvre de marche arrière décalée au volant d'un ensemble tracteur-remorque
Instruction sur la manœuvre de marche arrière en angle au volant d'un ensemble tracteur-remorque
Instruction de conduite sur route

Vous remarquerez que les premiers tableaux de critères de chaque section sont des évaluations du cadre d'apprentissage (salle de formation ou véhicule).

Bien que les questions relatives aux installations et aux véhicules n'aient pas d'incidence directe sur l'évaluation de la performance de l'instructeur, les critères d'évaluation peuvent limiter l'efficacité de l'instructeur. C'est le cas pour les salles de formation, les véhicules et la cour utilisés pour la formation. Tout élément ou incident identifié doit faire l'objet d'une discussion avec la direction de l'établissement et l'instructeur.



Cadre et environnement d'apprentissage en classe

Ne revient pas à l'instructeur.

CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION (INSTALLATION)	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
Chaque apprenant dispose d'un espace pour son matériel	Un ou plusieurs apprenants disent craindre de ne pas avoir assez d'espace pour disposer et utiliser le matériel d'apprentissage.		
Chaque apprenant dispose d'un siège confortable	Un ou plusieurs apprenants montrent des signes de préoccupation ou expriment des préoccupations quant au confort de leur siège ou il est clair que le siège n'est pas raisonnablement convenable.		
Chaque apprenant dispose d'un espace personnel adéquat	Des apprenants montrent des signes de préoccupation ou expriment des préoccupations quant au fait d'être si proches les uns des autres que cela les rend inconfortables.		
L'espace est bien éclairé	Un apprenant montre des signes de préoccupation ou exprime des préoccupations quant au manque d'éclairage ou il est évident que l'éclairage n'est pas d'une intensité raisonnable et convenable pour les apprenants. P. ex. : mauvais fonctionnement de l'éclairage.		
L'espace est conforme aux codes de sécurité et de prévention des incendies	Les apprenants suivent la formation dans un espace qui n'est pas conforme aux exigences des codes de sécurité et/ou de prévention des incendies.		
La configuration de la salle de formation favorise la participation des apprenants	En raison de la configuration de la salle de formation, il est difficile pour les apprenants de s'engager auprès de l'instructeur ou des ressources de formation et de participer à l'apprentissage.		
Les apprenants connaissent les procédures et les sorties d'évacuation en cas d'urgence	Un ou plusieurs apprenants n'ont pas été informés de la procédure ou de l'emplacement de la sortie d'évacuation en cas d'urgence.		
La limite de capacité de la salle est respectée	La limite de capacité d'une salle est dépassée.		
La température de la pièce est confortable	La température de la pièce est réglée correctement.		
Des aménagements sont prévus pour répondre aux besoins particuliers des apprenants	Un apprenant ayant des besoins d'apprentissage particuliers que l'école est raisonnablement en mesure de satisfaire ne dispose pas des aménagements requis.		



Catégorie 1 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Gestion des apprenants en classe

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
1.1	Les apprenants se comportent avec respect	Un ou plusieurs incidents où les apprenants se comportent de façon irrespectueuse les uns envers les autres, envers l'école ou envers l'instructeur sont observés, et aucune mesure n'est prise par l'instructeur.		
1.2	L'instructeur s'adresse aux apprenants par leur nom	L'instructeur agit de façon impersonnelle envers les apprenants, d'une manière qui les met mal à l'aise.		
1.3	L'atmosphère est calme et positive	L'instructeur agit de manière impolie, émotive ou agressive envers les apprenants, d'une manière qui met un apprenant mal à l'aise.		
1.4	Développer l'engagement personnel	L'instructeur montre des signes d'indifférence à l'égard de l'apprentissage des apprenants.		
1.5	Porter attention à la réaction de l'apprenant			
1.6	Établir un lien avec les apprenants	L'instructeur ne s'engage pas auprès des apprenants, ce qui a des répercussions négatives sur sa capacité à assurer l'apprentissage.		
1.7	Connaître les objectifs professionnels de l'apprenant	L'instructeur ne fournit pas de renseignements qui aident les apprenants à comprendre comment le contenu de l'apprentissage est pertinent pour leur réussite professionnelle.		
1.8	Respecter les sensibilités culturelles	L'instructeur fait preuve d'hostilité ou d'insensibilité à l'égard d'un apprenant ou de sa culture.		
1.9	Absence de discrimination, de harcèlement, d'insensibilité	L'instructeur a un comportement qui peut être interprété comme du harcèlement, de la discrimination ou de l'insensibilité.		
1.10	Promotion du partage d'expériences	L'instructeur coupe court de manière déraisonnable aux commentaires des apprenants qui semblent pertinents ou utiles, alors qu'il dispose de suffisamment de temps.		
1.11	Promotion d'une discussion contrôlée	L'instructeur met fin de manière déraisonnable à la discussion des apprenants sur le sujet enseigné alors qu'il y a du temps disponible pour la discussion.		
1.12	Décourager les contenus blasphématoires	L'instructeur n'intervient pas pour contrer les injures des apprenants lorsqu'il sait qu'elles mettent un autre apprenant mal à l'aise ou qu'elles sont susceptibles de le faire.		

Catégorie 2 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Gestion des ressources d'apprentissage en classe

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
2.1	Fournir le matériel d'apprentissage nécessaire	L'instructeur ne fournit pas le matériel pédagogique nécessaire à un apprenant.		
2.2	Utiliser un équipement audiovisuel à jour	L'instructeur n'utilise pas le matériel audiovisuel fourni par l'école ou l'utilise de manière incorrecte.		
2.3	Configuration adéquate de l'équipement audiovisuel	L'instructeur installe l'équipement audiovisuel d'une manière qui nuit à un apprenant.		

Catégorie 3 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Gestion du temps d'instruction en classe

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
3.1	Commencer et terminer la leçon à l'heure	L'action ou l'inaction de l'instructeur fait en sorte qu'une leçon commence en retard ou se termine trop tôt.		
3.2	Couvrir le contenu de chaque leçon	L'instructeur ne fournit pas un élément du plan de cours.		
3.3	Utiliser des repères temporels* pour assurer le rythme de la formation	Le temps de formation est décalé parce que des repères temporels ne sont pas utilisés.		
3.4	Contrôle des discussions	L'instructeur laisse trop de discussions retarder le déroulement de la leçon.		
3.5	Atteindre les objectifs de la leçon	L'instructeur n'enseigne pas un des objectifs de la leçon.		

* Une note ou une autre méthode utilisée pour s'assurer que l'instructeur progresse dans une leçon au rythme souhaité.



Catégorie 4 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Gestion des plans de cours en classe

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
4.1	Passer en revue/préparer la leçon avant de la donner	L'instructeur a un comportement qui témoigne d'un manque de préparation avant de donner la leçon.		
4.2	S'assurer que la discussion et les questions demeurent sur le sujet	L'instructeur a du mal à éviter que la discussion dévie du sujet.		
4.3	Répéter les principes et les informations importantes	L'instructeur ne met pas l'accent sur les éléments importants de la leçon.		
4.4	Atteindre les objectifs d'apprentissage de la leçon	L'instructeur ne parvient pas à atteindre un objectif d'apprentissage pour la leçon.		

Catégorie 5 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Diriger l'apprentissage en classe

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
5.1	Agir comme un instructeur plutôt que comme un pair ou un ami	L'instructeur est visiblement hostile à l'égard d'un ou de plusieurs apprenants tout en étant amical envers d'autres.		
5.2	Employer un vocabulaire professionnel	L'instructeur utilise des termes qui ne sont pas professionnels.		
5.3	Guider les objectifs professionnels de l'apprenant	L'instructeur n'établit pas de lien entre le contenu enseigné et la façon dont il s'applique à la profession.		
5.4	Être accessible	Un apprenant exprime des difficultés à s'adresser à l'instructeur pour lui demander de l'aide, lui faire part de ses préoccupations ou de ses suggestions.		
5.5	Partager l'information	Un apprenant se dit préoccupé par le fait que l'instructeur ne partage pas les informations pertinentes ou qu'il les garde pour lui.		



Catégorie 6 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Donner une image positive en classe

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
6.1	Respecter le code vestimentaire de l'établissement de formation	L'instructeur ne respecte pas le code vestimentaire de l'établissement de formation.		
6.2	Maintenir une hygiène personnelle appropriée	L'hygiène personnelle de l'instructeur soulève des préoccupations.		
6.3	Faire preuve d'honnêteté et d'intégrité	L'instructeur agit de façon malhonnête ou fait preuve de mépris à l'égard de l'établissement de formation ou de la profession.		
6.4	Éviter les contenus blasphématoires	L'instructeur utilise des mots grossiers qui mettent une autre personne mal à l'aise.		

Catégorie 7 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Efficacité de la communication verbale en classe

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
7.1	Organiser ses pensées avant de parler	L'instructeur semble désorganisé, ce qui nuit à l'efficacité de l'enseignement.		
7.2	Utiliser une grammaire et un langage professionnels et appropriés	L'instructeur utilise une mauvaise grammaire ou des termes non professionnels.		
7.3	Être entendu par tous les apprenants	Un apprenant indique avoir du mal à entendre l'instructeur, ou il est évident que certains apprenants ont du mal à l'entendre.		
7.4	S'exprimer avec enthousiasme	La méthode de prestation de l'instructeur fait en sorte qu'il est difficile pour les apprenants de s'engager pleinement dans le contenu enseigné.		
7.5	Éviter de paraître en colère ou ennuyé	L'instructeur exprime une colère injustifiée ou affiche de l'ennui. Il est difficile de comprendre les mots prononcés par l'instructeur.		
7.6	Parler clairement et articuler les mots	L'instructeur utilise de façon excessive ou redondante certains mots, termes ou phrases, ce qui nuit à l'apprentissage.		
7.7	Éviter l'utilisation excessive ou redondante de certains mots ou phrases	Un apprenant exprime des inquiétudes parce que le rythme d'élocution de l'instructeur nuit à l'apprentissage ou on observe un rythme d'élocution problématique.		



#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
7.8	Éviter de parler trop rapidement ou trop lentement	Un apprenant exprime des inquiétudes parce que le rythme d'élocution de l'instructeur nuit à l'apprentissage ou on observe un rythme d'élocution problématique.		
7.9	Répéter si nécessaire	L'instructeur ne répète pas les informations pertinentes lorsqu'on le lui demande.		
7.10	Éviter les contenus blasphématoires	L'instructeur utilise un langage qu'un apprenant estime blasphématoire ou qui est généralement considéré comme tel.		

Catégorie 8 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Efficacité de la communication non verbale en classe

Note : Avant l'évaluation, l'instructeur doit informer l'évaluateur de toute communication non verbale particulière susceptible d'affecter l'évaluation (par exemple, l'instructeur a une déficience oculaire qui rend difficile l'évaluation du contact visuel direct). Dans ces circonstances, l'instructeur doit informer l'évaluateur qui doit prévoir une politique pour informer les apprenants ou l'instructeur, selon le cas, et mettre en place des méthodes de soutien et de suivi de la formation, le cas échéant.

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
8.1	Regarder les apprenants en s'adressant à eux	L'instructeur ne semble pas s'adresser directement aux apprenants ou évite certains apprenants.		
8.2	Écouter les apprenants lorsqu'ils s'expriment	L'instructeur ne porte pas pleinement attention à un apprenant qui pose une question, participe à une discussion ou essaie de contribuer, alors que le temps le permet.		
8.3	Permettre aux apprenants de s'exprimer librement dans le temps imparti	L'instructeur ne permet pas à un apprenant de poser une question, de participer à une discussion ou d'essayer d'apporter sa contribution, alors qu'il y a suffisamment de temps pour le faire.		
8.4	Établir un contact visuel avec les apprenants	L'instructeur ne semble pas s'adresser directement aux apprenants ou évite certains apprenants.		
8.5	S'intéresser vivement aux apprenants	L'instructeur fait preuve d'une aversion à l'égard d'un ou de plusieurs apprenants.		



Catégorie 9 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Efficacité des techniques d'instruction en classe

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
9.1	Présenter les contenus qui seront enseignés	L'instructeur n'oriente pas les apprenants sur les contenus enseignés.		
9.2	S'engager auprès des apprenants pendant les discussions	L'instructeur fait en sorte que l'apprenant se sent laissé de côté.		
9.3	S'assurer de l'engagement continu des apprenants	Le contenu présenté par l'instructeur est difficile à suivre et l'engagement des apprenants n'est pas maintenu.		
9.4	Varié le rythme pour maintenir l'intérêt	Le rythme monotone de l'instructeur entraîne un désengagement des apprenants.		
9.5	Se déplacer pour maintenir l'intérêt des apprenants	L'absence de mouvements de la part de l'instructeur entraîne le désengagement des apprenants.		
9.6	Expliquer l'importance des contenus enseignés	L'instructeur ne souligne pas l'importance des contenus enseignés.		
9.7	Utiliser un langage inclusif (ethnique/culturel)	L'instructeur emploie un langage d'exclusion qui rend certains apprenants mal à l'aise.		
9.8	Accorder aux apprenants des pauses appropriées	L'instructeur n'accorde pas de pauses, malgré la politique de l'établissement de formation.		
9.9	S'appuyer sur des images et des anecdotes	L'instructeur ne s'appuie pas sur des images ou des anecdotes pour aider les apprenants à comprendre.		
9.10	Utiliser d'autres explications pour expliquer des contenus complexes	L'instructeur n'utilise pas ou refuse d'utiliser d'autres explications pour expliquer des contenus que l'apprenant éprouve de la difficulté à comprendre.		
9.11	Utiliser des ressources multimédias	L'instructeur n'utilise pas les ressources multimédias conformément à la politique de l'établissement de formation.		
9.12	Relater des expériences personnelles appropriées	L'instructeur ne partage pas d'expériences personnelles avec les apprenants pour les aider à comprendre le contenu.		
9.13	Faire une pause au moment approprié	L'instructeur ne fait pas de pause lorsque cela est nécessaire et utile à la compréhension des apprenants.		



#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
9.14	Encourager l'implication des apprenants	L'instructeur ne parvient pas à impliquer correctement les apprenants dans l'activité d'apprentissage.		
9.15	Interagir avec les apprenants pour confirmer leur progression	L'instructeur n'interagit pas avec les apprenants pour s'assurer que le contenu est bel et bien saisi.		

Catégorie 10 d'évaluation de l'instructeur en salle de classe : Validation des progrès d'apprentissage en classe

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
10.1	Administrer des exercices de révision et des quiz	L'instructeur ne prévoit pas d'exercice de révision ou de quiz conformément à la politique de l'établissement de formation.		
10.2	Réviser et/ou noter les résultats des exercices et des quiz	L'instructeur ne respecte pas la politique de l'établissement de formation concernant la révision ou la notation des exercices et des quiz.		



État du véhicule de formation

Ne revient pas à l'instructeur.

CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION (INSTALLATION)	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
Les véhicules correspondent aux véhicules utilisés en milieu de travail	L'âge ou le type d'un véhicule ne correspond pas à ce qui est utilisé en milieu de travail (y compris les camions, les tracteurs et les remorques).		
Le véhicule est conforme aux exigences d'immatriculation et d'assurance	L'immatriculation ou l'assurance d'un véhicule n'est pas conforme ou valide.		
L'inspection et l'entretien requis sont effectués	Un véhicule présente des défauts.		
Les systèmes et les composants sont opérationnels	Une composante ou un système du véhicule nécessaire à la formation n'est pas fonctionnel.		
Le véhicule est propre, présentable et confortable	Un véhicule est sale, encombré ou inconfortable, ce qui nuit à l'apprentissage.		
Le véhicule est disponible et fonctionnel pour la formation	Un véhicule ou un véhicule de remplacement n'est pas disponible lorsque cela est nécessaire pour la prestation de la formation.		

Espace de formation dans la cour

Ne revient pas à l'instructeur.

CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION (INSTALLATION)	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
Une autorisation d'utiliser l'espace est obtenue	La formation est dispensée dans une cour pour laquelle une autorisation spéciale n'a pas été obtenue pour la formation des chauffeurs.		
L'espace est suffisamment grand	La formation se déroule dans une cour qui n'est pas assez grande pour effectuer les manœuvres ou les tâches d'une leçon.		
L'espace est représentatif du milieu de travail	La formation est dispensée dans une cour qui ne présente pas les mêmes caractéristiques que les cours du milieu de travail prévues pour les manœuvres de camionnage.		



Parcours de formation sur route (en fonction du stade d'apprentissage et de la progression de l'apprenant)
Ne revient pas à l'instructeur.

CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION (INSTALLATION)	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
Longueur suffisante du trajet	Le trajet de formation sur route est trop court pour l'apprentissage.		
Débit de circulation typique	L'itinéraire de formation n'est pas suffisamment fréquenté par d'autres usagers de la route pour permettre au chauffeur d'apprendre efficacement.		
L'itinéraire prévoit des intersections et des virages	L'itinéraire de formation ne comporte pas suffisamment d'intersections ou de virages pour permettre au chauffeur d'apprendre efficacement.		
L'itinéraire comprend l'arrivée et le départ d'établissements industriels	L'itinéraire de formation sur route ne comprend pas suffisamment d'entrées et de départs d'établissements industriels.		

Catégorie 1 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Donner une image positive

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
1.1	Respecter le code vestimentaire de l'établissement de formation	L'instructeur ne respecte pas le code vestimentaire de l'établissement de formation.		
1.2	Utiliser l'équipement de protection individuelle (ÉPI) le cas échéant	L'instructeur n'utilise pas correctement l'ÉPI, ne demande pas aux apprenants de les utiliser ou n'intervient pas lorsqu'un apprenant n'utilise pas l'ÉPI conformément à la politique de l'établissement de formation.		
1.3	Maintenir une hygiène personnelle appropriée	L'hygiène personnelle de l'instructeur soulève des préoccupations.		
1.4	Faire preuve d'honnêteté et d'intégrité	L'instructeur agit de façon malhonnête ou fait preuve de mépris à l'égard de l'établissement de formation ou de la profession.		
1.5	Éviter les contenus blasphématoires	L'instructeur emploie des mots grossiers qui mettent une autre personne mal à l'aise.		



Catégorie 2 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Engagement de l'instructeur et de l'apprenant

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
2.1	Développer l'engagement personnel	L'instructeur montre des signes d'indifférence à l'égard de l'apprentissage des apprenants.		
2.2	Porter attention à la réaction de l'apprenant			
2.3	Établir un lien avec les apprenants	L'instructeur ne parvient pas à s'engager auprès des apprenants, ce qui a des répercussions négatives sur sa capacité à assurer l'apprentissage.		
2.4	Connaître les objectifs professionnels de l'apprenant	L'instructeur ne fournit pas de renseignements qui aident les apprenants à comprendre comment le contenu de l'apprentissage est pertinent pour leur réussite professionnelle.		
2.5	Respecter les sensibilités culturelles	L'instructeur fait preuve d'hostilité ou d'insensibilité à l'égard d'un apprenant ou de sa culture.		
2.6	Absence de discrimination, de harcèlement, d'insensibilité	L'instructeur a un comportement qui peut être interprété comme du harcèlement, de la discrimination ou de l'insensibilité.		
2.7	Relater des expériences personnelles appropriées	L'instructeur ne partage pas d'expériences personnelles avec les apprenants pour les aider à comprendre le contenu.		
2.8	Décourager les contenus blasphématoires	L'instructeur n'intervient pas face à l'utilisation d'un langage irrespectueux ou blasphématoire par un apprenant.		



Catégorie 3 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Gestion du temps d'enseignement

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
3.1	Commencer et terminer la leçon à l'heure	L'action ou l'inaction de l'instructeur fait en sorte qu'une leçon commence en retard ou se termine trop tôt.		
3.2	Couvrir le contenu de chaque leçon	L'instructeur ne fournit pas un élément du plan de cours.		
3.3	Utiliser des repères temporels pour assurer le rythme de l'enseignement	Le temps d'enseignement est décalé parce que des repères temporels ne sont pas utilisés.		
3.4	Atteindre les objectifs de la leçon	L'instructeur n'enseigne pas un objectif de la leçon.		
3.5	Utiliser un langage inclusif (ethnicité/culture)	L'instructeur emploie un langage d'exclusion qui met une autre personne mal à l'aise.		
3.6	Accorder aux apprenants des pauses appropriées	L'instructeur n'accorde pas de pauses, malgré la politique de l'établissement de formation.		



Catégorie 4 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur l'inspection du véhicule

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
4.1	Utiliser une approche systématique pour l'inspection des véhicules	L'instructeur ne met pas l'accent sur une approche systématique d'inspection des véhicules.		
4.2	Inspecter tous les composants et systèmes	L'instructeur permet à l'apprenant d'ignorer certains éléments d'inspection.		
4.3	Inspecter les composants pour déceler tous les types de conditions	L'instructeur ne s'assure pas que tous les composants sont inspectés, et pas seulement les éléments de la Liste 1.		
4.4	Vérifier l'intérieur du véhicule	L'instructeur permet à l'apprenant d'ignorer certains éléments à inspecter à l'intérieur du véhicule.		
4.5	Vérifier les liquides de fonctionnement	L'instructeur ne s'assure pas que les liquides de fonctionnement sont adéquatement vérifiés (en fonction des exigences particulières du véhicule).		
4.6	Inspecter les éléments sous le capot	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant inspecte tous les éléments sous le capot.		
4.7	Inspecter les phares autres éléments d'éclairage	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant vérifie tous les éléments d'éclairage du véhicule.		
4.8	Inspecter les pneus	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant inspecte tous les pneus du véhicule.		
4.9	Tester et inspecter les freins	L'instructeur ne s'assure pas que les freins soient entièrement et adéquatement testés et inspectés.		
4.10	Inspecter les composantes de la carrosserie et du châssis, ainsi que l'espace de chargement	L'instructeur ne s'assure pas que les composantes de la carrosserie et du châssis, ainsi que l'espace de chargement soient entièrement inspectés.		
4.11	Identifier les réparations requises	L'instructeur ne discute pas des réparations qui pourraient être nécessaires.		
4.12	Comprendre les différences entre les exigences de l'entreprise et les éléments de la Liste 1	L'instructeur n'aide pas l'apprenant à comprendre les différences entre les éléments de la Liste 1 et les exigences de l'entreprise.		
4.13	Se référer à la Liste 1	L'instructeur ne demande pas à l'apprenant de se référer à la Liste 1 ou n'explique pas comment bien s'en servir.		



#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
4.14	Décrire les défauts mineurs	L'instructeur ne demande pas à l'apprenant de se référer à la Liste 1 pour identifier les défauts mineurs.		
4.15	Décrire les défauts majeurs	L'instructeur ne demande pas à l'apprenant de se référer à la Liste 1 pour identifier les défauts majeurs.		
4.16	Statut d'un défaut	L'instructeur ne parvient pas à faire en sorte que l'apprenant identifie correctement le statut d'un défaut (défaut mineur ou défaut majeur) et l'intervention requise.		
4.17	Remplir le rapport d'inspection	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant remplit correctement le rapport d'inspection.		
4.18	Tenir un registre des défauts	L'instructeur omet de demander à l'apprenant de tenir un registre de tout défaut constaté dans le rapport.		



Catégorie 5 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur l'attelage d'un ensemble tracteur-remorque

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
5.1	Inspecter les flexibles et les câbles	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant inspecte les flexibles et les câbles.		
5.2	Vérifier l'état de la surface du sol	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant vérifie l'endroit où la remorque sera déposée.		
5.3	Vérifier la hauteur de la remorque	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant vérifie la hauteur de la sellette d'attelage et de la plaque d'attelage de la remorque.		
5.4	Aligner les véhicules	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant aligne correctement le tracteur sur la remorque.		
5.5	S'arrêter près de la remorque, vérifier de nouveau et s'ajuster au besoin	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant s'arrête suffisamment près de la remorque pour vérifier et ajuster la hauteur si nécessaire.		
5.6	Reculer pour engager la sellette d'attelage	L'instructeur permet à l'apprenant de faire marche arrière à une vitesse inappropriée ou en utilisant une technique inadéquate pour engager la sellette d'attelage.		
5.7	Essai de traction	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant effectue un essai de traction.		
5.8	Inspecter l'attelage	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant vérifie que la sellette d'attelage est correctement engagée.		
5.9	Brancher les flexibles et les câbles	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant branche correctement les flexibles d'air et les câbles électriques.		



Catégorie 6 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur le dételage d'un ensemble tracteur-remorque

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
6.1	Sélectionner l'endroit et vérifier l'état du sol	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant vérifie et confirme que la remorque sera déposée à un endroit approprié.		
6.2	Stationner la remorque et placer des cales ou des supports	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant stationne la remorque au bon endroit et qu'il place les cales ou les supports nécessaires.		
6.3	Débrancher les flexibles et les câbles	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant débranche correctement les flexibles d'air et les câbles électriques.		
6.4	Désengager la sellette	L'instructeur permet à l'apprenant de désengager la sellette au mauvais moment, de désengager la sellette avec un outil inapproprié ou d'une manière inappropriée.		
6.5	Abaissier les béquilles	L'instructeur permet à l'apprenant d'abaissier les béquilles au mauvais moment ou en adoptant une mauvaise méthode.		
6.6	Avancer, faire une pause et confirmer la stabilité	L'instructeur laisse l'apprenant s'éloigner de la remorque sans vérifier qu'elle est stable.		
6.7	Bloquer la remorque	L'instructeur permet à l'apprenant de partir sans avoir vérifié que la remorque est sûre et stable.		



Catégorie 7 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur la manœuvre de marche arrière décalée au volant d'un camion porteur

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
7.1	Se préparer à reculer	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant discute de l'approche qu'il prévoit adopter pour reculer ou ne fournit pas de conseils sur le choix de la meilleure approche.		
7.2	Vérifier l'ajustement des rétroviseurs	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant vérifie que ses rétroviseurs sont correctement ajustés pour la marche arrière ou ne lui fournit pas de conseils sur le bon ajustement.		
7.3	Sortir et vérifier les alentours du véhicule	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant sorte du véhicule avant de reculer ou ne lui explique pas l'importance de le faire.		
7.4	Ouvrir les fenêtres, éliminer les distractions, activer les clignotants	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant prépare correctement les systèmes pour la marche arrière ou ne lui explique pas l'importance de le faire.		
7.5	Faire retentir le klaxon et reculer à un rythme de marche	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant fasse retentir le klaxon avant de reculer à un rythme de marche ou ne lui explique pas l'importance de le faire.		
7.6	S'aligner en fonction des marquages, des obstacles, des véhicules ou des bâtiments	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant s'aligne correctement dans l'espace de manœuvre, l'apprenant ne s'immobilise pas dans la bonne position, ou l'instructeur ne fournit pas à l'apprenant des conseils adéquats pour accomplir la manœuvre.		



Catégorie 8 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur la manœuvre de marche arrière en angle au volant d'un camion porteur

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
8.1	Se préparer à reculer	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant discute de l'approche qu'il prévoit adopter pour reculer ou ne fournit pas de conseils sur le choix de la meilleure approche.		
8.2	Vérifier l'ajustement des rétroviseurs	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant vérifie que ses rétroviseurs sont correctement ajustés pour la marche arrière ou ne lui fournit pas de conseils sur le bon réglage.		
8.3	Sortir et vérifier les alentours du véhicule	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant sorte du véhicule avant de reculer ou ne lui explique pas l'importance de le faire.		
8.4	Ouvrir les fenêtres, éliminer les distractions, activer les clignotants	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant prépare correctement les systèmes pour la marche arrière ou ne lui explique pas l'importance de le faire.		
8.5	Faire retentir le klaxon et reculer à un rythme de marche	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant fasse retentir le klaxon avant de reculer à un rythme de marche ou ne lui explique pas l'importance de le faire.		
8.6	S'aligner en fonction des marquages, des obstacles, des véhicules ou des bâtiments	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant s'aligne correctement dans l'espace de manœuvre, l'apprenant ne s'immobilise pas dans la bonne position, ou l'instructeur ne fournit pas à l'apprenant des conseils adéquats pour accomplir la manœuvre.		



Catégorie 9 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur la manœuvre de marche arrière décalée au volant d'un ensemble tracteur-remorque

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
9.1	Se préparer à reculer	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant discute de l'approche qu'il prévoit adopter pour reculer ou ne fournit pas de conseils sur le choix de la meilleure approche.		
9.2	Vérifier l'ajustement des rétroviseurs	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant vérifie que ses rétroviseurs sont correctement ajustés pour la marche arrière ou ne lui fournit pas de conseils sur le bon ajustement.		
9.3	Sortir et vérifier les alentours du véhicule	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant sorte du véhicule avant de reculer ou ne lui explique pas l'importance de le faire.		
9.4	Ouvrir les fenêtres, éliminer les distractions, activer les clignotants	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant prépare correctement les systèmes pour la marche arrière ou ne lui explique pas l'importance de le faire.		
9.5	Faire retentir le klaxon et reculer à un rythme de marche	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant fasse retentir le klaxon avant de reculer à un rythme de marche ou ne lui explique pas l'importance de le faire.		
9.6	S'aligner en fonction des marquages, des obstacles, des véhicules ou des bâtiments	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant s'aligne correctement dans l'espace de manœuvre, l'apprenant ne s'immobilise pas dans la bonne position, ou l'instructeur ne fournit pas à l'apprenant des conseils adéquats pour accomplir la manœuvre.		



Catégorie 10 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives sur la manœuvre de marche arrière en angle au volant d'un ensemble tracteur-remorque

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
10.1	Se préparer à reculer	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant discute de l'approche qu'il prévoit adopter pour reculer ou ne fournit pas de conseils sur le choix de la meilleure approche.		
10.2	Vérifier l'ajustement des rétroviseurs	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant vérifie que ses rétroviseurs sont correctement ajustés pour la marche arrière ou ne lui fournit pas de conseils sur le bon ajustement.		
10.3	Sortir et vérifier les alentours du véhicule	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant sorte du véhicule avant de reculer ou ne lui explique pas l'importance de le faire.		
10.4	Ouvrir les fenêtres, éliminer les distractions, activer les clignotants	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant prépare correctement les systèmes pour la marche arrière ou ne lui explique pas l'importance de le faire.		
10.5	Faire retentir le klaxon et reculer à un rythme de marche	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant fasse retentir le klaxon avant de reculer à un rythme de marche ou ne lui explique pas l'importance de le faire.		
10.6	S'aligner en fonction des marquages, des obstacles, des véhicules ou des bâtiments	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant s'aligne correctement dans l'espace de manœuvre, l'apprenant ne s'immobilise pas dans la bonne position, ou l'instructeur ne fournit pas à l'apprenant des conseils adéquats pour accomplir la manœuvre.		



Catégorie 11 d'évaluation de l'enseignement pratique de l'instructeur : Directives de conduite sur route

#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
11.1	Vérifier le véhicule	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant démarre correctement le véhicule, ne vérifie pas les jauges et les instruments, ou ne fournit pas à l'apprenant des conseils adéquats pour bien accomplir la tâche.		
11.2	Conduite régulière	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant maintient une vitesse normale sur la route, une bonne position dans la voie, une distance sécuritaire par rapport aux autres véhicules, une distance adéquate par rapport aux obstacles, qu'il fait des observations générales, qu'il identifie les dangers potentiels et qu'il balaie la route des yeux régulièrement, ou il ne fournit pas à l'apprenant des conseils adéquats pour accomplir les tâches normales de conduite.		
11.3	Négocier une courbe	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant négocie correctement les courbes ou ne lui donne pas de conseils adéquats pour accomplir la manœuvre.		
11.4	Traverser une intersection	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant franchisse correctement les intersections ou ne lui donne pas les conseils adéquats pour effectuer la manœuvre.		
11.5	S'immobiliser aux intersections	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant reconnaisse la nécessité de s'arrêter à temps, en douceur et dans la bonne position à une intersection, ou ne fournit pas à l'apprenant des conseils adéquats pour effectuer la manœuvre.		
11.6	Virage à une intersection	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant effectue correctement un virage à une intersection ou ne lui donne pas les conseils adéquats pour effectuer la manœuvre.		
11.7	Changement de voie	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant effectue correctement un changement de voie ou ne lui donne pas les conseils adéquats pour effectuer la manœuvre.		



#	CRITÈRE D'ÉVALUATION	OBSERVATION	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
11.8	S'arrêter en bordure de route	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant effectue correctement un arrêt en bordure de route ou ne lui donne pas les conseils adéquats pour accomplir la manœuvre.		
11.9	S'engager sur l'autoroute	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant utilise toutes les techniques requises pour s'engager sur l'autoroute ou ne lui fournit pas les directives adéquates pour effectuer la manœuvre.		
11.10	Conduite sur autoroute	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant adopte des pratiques de conduite sécuritaire sur l'autoroute ou ne lui fournit pas les directives adéquates pour accomplir la tâche.		
11.11	Quitter l'autoroute	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant utilise toutes les techniques requises pour quitter l'autoroute ou ne lui fournit pas les directives adéquates pour effectuer la manœuvre.		
11.12	Effectuer un changement de rapport	L'instructeur ne s'assure pas que l'apprenant choisisse le bon rapport de transmission et utilise correctement l'embrayage le cas échéant, ou ne lui donne pas les conseils adéquats pour effectuer la manœuvre.		





Tous droits réservés © 2024 Ressources humaines camionnage Canada

Tous droits réservés. L'utilisation de toute partie de la présente publication, qu'elle soit reproduite, stockée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (y compris sous forme électronique ou mécanique, ou de photographie, de photocopie ou d'enregistrement), sans l'autorisation écrite préalable de Ressources humaines camionnage Canada, est une violation de la loi sur le droit d'auteur.

truckinghr.com